



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MARS 2013

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

PRÉSENCES

Monsieur	Gilles Arbour	Siège	#2
Madame	Angèle Roy	Siège	#3
Madame	Danielle Morin	Siège	#4
Monsieur	Serge Forest	Siège	#5
Monsieur	Noël Lefebvre	Siège	#6

Madame Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire-Trésorière

ABSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire	
Monsieur	Réal Payette	Siège	#1

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 1442-2013

Suivant la proposition de: Noël Lefebvre  
Dûment appuyée par: Angèle Roy  
Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

No: 1443-2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 11 février et la session spéciale du 18 février 2013.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Angèle Roy  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu :



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MARS 2013

D'APPROUVER les procès-verbaux de la session régulière du 11 février et la session spéciale du 18 février 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTION, 10 MIN. SELON LE RÈGLEMENT 131-92
5. CORRESPONDANCE
  - 5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de février 2013.
6. RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU
7. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
  - 7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiments du mois de février 2013 (6 permis) pour un cumulatif de 13 permis pour l'année 2013.

- 7.2. Matricule 9406 60 4764 – PIIA

No: 1444-2013

ATTENDU QUE le propriétaire du 451, Rue Principale a fait une demande pour réaliser des travaux de rénovations du Petit Moulin.

CONSIDÉRANT QUE les travaux envisagés rencontrent les critères exigés dans la zone PIIA.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Serge Forest  
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre  
Il est résolu :

Le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare, accepte l'émission du permis pour le remplacement des palles qui seront allongées à 5 ½' en cèdre couleur rouge. Le recouvrement en cèdre du Petit Moulin sera nettoyé et laissé de couleur naturelle avec une couche de protection transparente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MARS 2013

8. TRÉSORERIE

8.1 Plage municipale été 2013 - Sauveteurs

No: 1445-2013

CONSIDÉRANT QUE le Centre aquatique a présenté à la Municipalité une offre de services pour surveiller la plage municipale durant la saison estivale 2013.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Serge Forest  
Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat de surveillance 2013 de la plage municipale au Centre aquatique de Joliette au montant de \$7,673.40 plus taxes et \$12.00 par jour de frais de déplacements et appliquer la dépense au poste budgétaire 02-701-40-451 (Sauveteurs). Cette entente couvre la période du 22 juin au 16 août inclusivement.

DE CONFIRMER que les résidents permanents de Ste-Marcelline-de-Kildare pourront accéder à la plage municipale de façon gratuite pour la période estivale 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Je soussignée Secrétaire trésorière adjointe, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants provenant de son fonds général pour pourvoir à ces dépenses*

8.2. Association Forestière de Lanaudière – Mois de l'arbre

No: 1446-2013

ATTENDU QUE l'Association Forestière de Lanaudière participe activement au mois de l'arbre et des forêts dans la région de Lanaudière.

ATTENDU QUE l'association, en collaboration avec le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, nous offre la possibilité d'animer une distribution d'arbres dans notre municipalité en nous soutenant dans l'organisation de cet événement.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Angèle Roy  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu :



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MARS 2013

D'AUTORISER la demande d'inscription auprès de l'Association forestière de Lanaudière et à organiser l'événement le samedi le 25 mai à l'étang du village et appliquer les dépenses de \$200.00 aux comptes prévus à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Je soussignée Secrétaire trésorière adjointe, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants provenant de son fonds général pour pourvoir à ces dépenses*

8.3. CAMION 6 ROUES

No: 1447-2013

CONSIDÉRANT QUE le châssis du camion Ford F550 est endommagé et ne peut plus être utilisé pour les manœuvres de déneigement vu que les réparations effectuées permettent un usage «normal» du véhicule.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'achat d'un véhicule qui correspond aux critères techniques de son usage.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Alphonse-Rodriguez possède un camion qui rencontre ses critères.

Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu :

D'AUTORISER la dépense de \$500.00 pour l'inspection du camion de la Municipalité de St-Alphonse-Rodriguez et la préparation d'un rapport d'inspection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES – BORNES FONTAINES SÈCHES

No : 1448-2013

CONSIDÉRANT QUE Les autorités régionales ont l'obligation, par la Loi sur la sécurité incendie, d'établir un schéma de couverture de risques, en conformité avec les Orientations du ministère de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare doit procéder aux demandes de c.a. de 2 nouvelles bornes fontaines sèches sur son territoire en 2013.



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MARS 2013

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Serge Forest  
Dûment appuyée par : Angèle Roy  
Il est résolu :

D'OCTROYER le mandat pour :

- Relevé topographique des 2 sites
- Plans et devis préliminaires
- Préparation et dépôt des 2 demandes de certificat d'autorisations auprès du M.D.D.E.F.P.
- Caractérisation faunique et floristique

À la firme Exp. pour un montant de \$7,900.00 plus taxes.

DE MANDATER Mme Catherine Haulard, Directrice générale afin de signer tout document afférant à la présente demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEFP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Je soussignée Secrétaire trésorière adjointe, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants provenant de son fonds général pour pourvoir à ces dépenses*

8.5. MATRICULE 9406 06 6643

No : 1449-2013

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la matricule 9406 06 6643 est décédé en 2009.

CONSIDÉRANT QUE le Curateur Public a pris en main les avoir de M. Michel Lavallée en 2010.

CONSIDÉRANT QU'IL y a prescription sur les taxes foncières de plus de trois (3) ans.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu :

D'AUTORISER le crédit des taxes foncières 2009 au montant de \$828.48 au compte matricule 9406 06 6643.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MARS 2013

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1. Approbation des déboursés. Salaires, et comptes fournisseurs pour le mois de février 2013

No : 1450-2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois de février 2013.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Angèle Roy  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu :

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	\$146 780,67
Salaires	\$20 420,24
Mensuels	\$13 574,90
	<hr/>
	\$180 775,81

Représentés par chèques #P1300048 à #P1300092 & #C1300057 à #C1300131.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Je soussignée Secrétaire trésorière adjointe, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants provenant de son fonds général pour pourvoir à ces dépenses*

10. ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

11. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

11.1. RÈGLEMENT 356-2013 (ALARME)

No : 1451-2013

ATTENDU QU'un Avis de Motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 11 février 2013.



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MARS 2013

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Serge Forest  
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre  
Il est résolu :

D'ADOPTER le Règlement 356-2013 (Alarmes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2. RÈGLEMENT 357-2013 (NUISANCES)

No : 1452-2013

ATTENDU QU'un Avis de Motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 11 février 2013.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Serge Forest  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu :

D'ADOPTER le Règlement 357-2013 (Nuisances).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3. RÈGLEMENT 358-2013 (SYSTÈMES DE TRAITEMENT UV)

No : 1453-2013

ATTENDU QU'un Avis de Motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 11 février 2013.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Angèle Roy  
Dûment appuyée par : Serge Forest  
Il est résolu :

D'ADOPTER le Règlement 358-2013 (Systèmes de traitement UV).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MARS 2013

12. AVIS DE MOTION

13. AFFAIRES REPORTÉES

14. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

14.1. Améliorations du réseau routier 2013 - PAARRM

No : 1454-2013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit faire des travaux d'amélioration de son réseau routier pendant la période estivale 2013.

CONSIDÉRANT QUE la cédule des travaux est la suivante :

Réfection des rues suivantes :

- 10<sup>ième</sup> Rang (Pulvérisation, changement de trois ponceaux, chargement, mise en forme)
- Rue Urbain (Ponceau et fossés)

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Noël Lefebvre

Dûment appuyée par : Danielle Morin

Il est résolu :

D'AUTORISER la Directrice générale et Secrétaire trésorière à faire la demande au Député de Berthier Monsieur André Villeneuve pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal afin de se prévaloir du programme de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2. SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT – ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

No : 1455-2013

CONSIDÉRANT QUE le 14 mars 2012, la MRC de Matawinie déposait à la CPTAQ une demande à portée collective pour la création d'îlots déstructurés en zone agricole décrétée (volet 1 de l'article 59 de la LPTAA), permettant dans ces secteurs circonscrits la construction résidentielle sans obtenir d'autorisation de la CPTAQ.





## SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MARS 2013

CONSIDÉRANT l'orientation préliminaire favorable de la CPTAQ, convenue à la suite de l'obtention d'un consensus des parties intéressées, soient la MRC, les Municipalités concernées, la Fédération de l'UPA et la CPTAQ.

CONSIDÉRANT QUE dans son orientation préliminaire, la CPTAQ indique que le consensus établit la présence de 32 îlots déstructurés sur le territoire de la MRC, départagés en deux types (type 1 avec morcellement et type 2 sans morcellement et vacant).

CONSIDÉRANT QU'au total, les 32 îlots déstructurés couvrent une superficie de 414 hectares, soit 1,9 % de la zone agricole de la MRC.

CONSIDÉRANT QU'en vue de rendre une décision dans le sens de l'orientation préliminaire, la CPTAQ doit recevoir des avis favorables de chacune des parties intéressées, soit de la MRC, des Municipalités locales concernées (Rawdon, Saint-Félix-de-Valois, Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Marcelline-de-Kildare, Sainte-Béatrix et Saint-Damien) et de l'UPA.

CONSIDÉRANT QUE le délai accordé pour recevoir ces avis est de 45 jours suivant l'émission de l'orientation.

CONSIDÉRANT QU'à la réception de la décision, la MRC devra procéder, dans un délai de deux ans, à la modification du schéma d'aménagement et de développement ou à l'adoption d'un Règlement de contrôle intérimaire (RCI) spécifique aux îlots déstructurés, qui permettra de préserver les acquis de la décision.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Serge Forest  
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre  
Il est résolu :

Le Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare émet un avis favorable auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec à l'égard de l'orientation préliminaire portée au dossier 375267, laquelle autoriserait la création de 32 îlots déstructurés localisés sur le territoire des municipalités de Rawdon, de Saint-Félix-de-Valois, de Saint-Jean-de-Matha, de Sainte-Marcelline-de-Kildare, de Sainte-Béatrix et de Saint-Damien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 14.3. BIBLIOTHÈQUE – TARIFICATION DES AMENDES

No : 1456-2013

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du budget 2012/2013 par le gouvernement fédéral, la production de la monnaie de 0.01¢ a cessée en février 2013.

CONSIDÉRANT QUE les montants doivent maintenant être arrondis à la hausse ou à la baisse.



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MARS 2013

CONSIDÉRANT QUE suite à ce changement il y a lieu d'ajuster la tarification des amendes pour les retards à la bibliothèque municipale.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Angèle Roy  
Il est résolu :

Le Conseil municipal décrète ce qui suit :

- La présente résolution abroge et remplace tout règlement, politique et résolution antérieur(e) portant sur le même objet.
- Le montant des amendes chargées aux usagers retardataires seront les suivants :
  - Une période grâce de six (6) jours calendrier est donnée et elle débute le lendemain de la date de retour prévue
  - Après cette période de grâce une amende de \$0.25 par jour par livre est applicable à tout retard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4. CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

No : 1457-2013

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit l'arrivée d'un nombre croissant de nouvelles familles dans les années à venir.

CONSIDÉRANT QU'UN service de garde facilite la conciliation travail-famille.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre  
Dûment appuyée par : Angèle Roy  
Il est résolu :

Le Conseil municipal appuie la démarche de Mme Shany Leblanc (Garderie du cocon au papillon) afin d'établir un centre de la petite enfance (C.P.E.) basé sur un système de service de garde à contribution réduite (SGCR) sur le territoire de Ste-Marcelline-de-Kildare.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. PÉRIODE DE QUESTION (20 min. selon règlement N° 131-92)



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MARS 2013

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 1458-2013

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Serge Forest  
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre  
Il est résolu :

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20h30.

---

M. Gilles Arbour  
Maire suppléant

Mme Catherine Haulard  
Directrice générale, Secrétaire trésorière